

3002 - Ecrire la formule « Au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux » sur les cartes d'invitation à une cérémonie de mariage

La question

Est-il permis d'écrire la « **basmala** » sur les cartes d'invitation, étant donné qu'elles peuvent être jetés dans la rue ou dans les poubelles ?

La réponse détaillée

Il est institué d'écrire la « **basmala** » sur les cartes et les autres messages car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) débutait ses messages par la mention du nom d'Allah.

Celui qui reçoit une carte comportant la mention d'Allah ou un verset du Coran n'est pas autorisé à la jeter dans une décharge publique ou dépôt d'ordure, ni en faire une nappe à utiliser pour abriter les aliments, ni un emballage pour des objets en raison du nom d'Allah le Puissant et Majestueux qu'elle contient. Le péché lié à l'acte incombe à celui qui banalise les cartes non à celui qui les a imprimées. Allah le sait mieux.